

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020
	Délibération N° : 20200703-01
OBJET : Election du Maire.	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mil vingt, le 3 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Joel GAUCHE, membre le plus âgé du conseil municipal.

DATE DE CONVOCAATION : 29/06/2020

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 15

AUDIER-MERLE Carine – BOULET Philippe- BOURCIER Florian – BUES Florent – CERUTTI Chrystelle – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – GAUCHE Joël – LACROIX Charles – LEPAS Dominique MIEGGE Emmanuel – RENIE Alexandre – RIBOT Philippe – ROUX Pauline - TENOUX Nicolas.

NOMBRE DE POUVOIRS : 0

NOMBRE DE VOTANTS : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : FAROUZE Marie-Hélène

Le Président expose que conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il propose de désigner Mme FAROUZE Marie-Hélène pour assurer ces fonctions.

Le secrétaire de séance ainsi nommé procède à l'appel nominal, tous les membres sont présents.

Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures,

Monsieur CRUNCHANT Nicolas propose sa candidature, puis il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de membres en exercice	:	15
Nombre de membres présents	:	15
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:		15
Nombre de bulletins litigieux	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

Ont obtenu :

- M. CRUNCHANT Nicolas : 14 voix
- M. TENOUX Nicolas : 1 voix

M. CRUNCHANT Nicolas ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.

